

# ASSOCIATION SUISSE DES DIFFUSEURS, ÉDITEURS ET LIBRAIRES

ASDEL  
18 av. de la Gare - CP 529  
CH-1001 Lausanne  
Tél. (+41) (0)21 329 02 65  
Fax (+41) (0)21 329 02 66  
asdel@bluewin.ch  
www.asdel.ch

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Lausanne, le 5 juillet 2011

### **Un oui résolu à la loi pour le livre La Suisse doit sauvegarder sa diversité culturelle**

**(ASDEL) - La population suisse et les milieux culturels du pays sont appelés à mettre leurs forces vives dans la bataille pour que la loi sur le prix du livre entre en vigueur sans tarder. Votée en mars dernier par le Parlement, cette loi est combattue par un référendum dont les signatures ont été déposées ce jour à Berne. Convaincus, au contraire, de la nécessité de cette loi pour défendre la culture et sa diversité, les milieux romands l'ayant activement soutenue se regroupent maintenant autour de l'Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL) pour la défendre devant le Peuple. Ils annoncent, ce mardi, qu'ils vont se battre avec détermination pour que ces dispositions fédérales trouvent enfin leur finalité, après plus de sept ans de débats démocratiques.**

Sans entrer déjà dans le détail des arguments motivant leur forte mobilisation, les protagonistes du «oui à la loi pour le livre» soulignent néanmoins que les Chambres ont reconnu que le livre n'est pas un simple produit de consommation. En octobre 2005, l'Unesco a adopté une convention, signée et ratifiée par la Suisse, qui reconnaît au livre son caractère culturel et l'affranchit des règles du commerce international. Les parlementaires ont été cohérents en acceptant une loi qui protège le marché du livre en Suisse et par là-même la diversité culturelle dans notre pays, indiquent-ils encore. Elle va faire baisser le prix des livres et redynamisera toute la branche du livre: des auteurs aux lecteurs, en passant par les éditeurs et les libraires.

La loi va permettre aux différentes professions du livre de se développer. La disparition d'un grand nombre de librairies inquiète beaucoup les auteurs suisses. Pour vendre leurs publications, pour être visibles parmi l'abondante production de l'écrit, il est vital pour eux d'avoir à disposition un nombre varié de librairies, grandes et petites, attentives à faire connaître leurs créations. Il est donc essentiel pour les auteurs et éditeurs de ce pays d'être présents dans des lieux divers, dans toutes sortes d'endroits, quelquefois perdus, qui leur permettent de rencontrer un large public, relève encore l'ASDEL. Comme le rappelle la Présidente des Libraires, Mme Françoise Berclaz: *«Il est indispensable pour le lecteur de trouver toutes sortes de lieux différents, avec toutes sortes de livres qui comblent sa curiosité, car l'intelligence a besoin de diversité pour s'épanouir.»*

Si le livre est trop cher en Suisse, souligne encore l'ASDEL, c'est que, contrairement à nos voisins, nous n'avons pas de loi dans notre pays. Actuellement le marché helvétique est complètement dérégulé, tous les abus sont permis et cela a provoqué une augmentation exagérée du prix des livres. La nouvelle loi fédérale fera baisser le prix des livres, comme cela s'est produit dans les pays connaissant un prix réglementé. Au contraire, les états qui l'ont abandonné ont vu un monopole s'installer et les prix augmenter, comme en Angleterre.

Les promoteurs de cette loi, simple et ne nécessitant pas de financement particulier de l'Etat, insistent: le débat sur le prix réglementé du livre va bien au-delà de la survie de nos entreprises. Citant Jérôme Lindon, à l'origine du prix unique du livre en France (loi Lang), Mme Vera Michalski, Présidente de l'ASDEL conclut: *«Il ne s'agit pas là seulement que d'une question économique, ni non plus juridique : c'est vraiment une affaire de civilisation».*

Les détails de l'organisation créée à cet effet seront publiés ultérieurement. L'ASDEL annonce toutefois déjà qu'un Comité de coordination associant les acteurs des secteurs concernés, un Comité politique rassemblant toutes les forces politiques et des groupes cantonaux seront mis en place. Un site internet viendra faciliter la communication avec le public. De nombreuses offres de soutien sont d'ores et déjà parvenues à l'ASDEL.

Les défenseurs de la loi sur le livre constatent que l'écrasante majorité des signataires du référendum provient de Suisse alémanique (de l'ordre de 50 contre 2). Ceci implique qu'ils devront bien faire comprendre à la population suisse – ainsi que les parlementaires des deux Chambres ont su le faire lors de leurs travaux – que cette nouvelle législation est aussi une pierre angulaire de la solidarité confédérale en matière de commerce du livre. Parler à ce propos de «mafia du livre», comme le font les référendaires, relève d'une crasse méconnaissance des véritables enjeux de cette loi. Un débat sur la culture en Suisse mérite mieux qu'une campagne populiste, moutonnaire.

L'ASDEL – Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires

Vera Michalski, Présidente

Françoise Berclaz, Présidente des Libraires

### **Note aux rédactions**

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:

Mme Vera Michalski, Présidente, 021 614 77 44, vera.michalski@lemotta.ch

Mme Françoise Berclaz, Présidente des Libraires, 027 323 49 27 et 078 843 02 20, laliseuse@netplus.ch

M. Jacques Scherrer, secrétaire général, 021 329 02 65 ou 079 342 27 06, asdel@bluewin.ch